



ADBEN INFOS

ADBEN AIX-MARSEILLE
Fédération des Enseignants Documentalistes
de l'Éducation Nationale

Avril 2010

« L'avenir ? Je préférerais celui d'avant ! »(*).

L'avenir des professeurs documentalistes a rarement été nimbé de la lumière de ces aubes évidentes. Nous avons plus souvent eu droit aux sentiers semés de pierres et d'embûches. Chaque obstacle surmonté fut une joie, mais aussi l'occasion de découvrir que le confort n'était pas pour tout de suite !

Aujourd'hui encore, ainsi que nous avons pu y réfléchir lors de notre journée associative du mois de décembre, il semble que nous soyons à une croisée des chemins, mais le balisage est confus : les rapports et les études qui se succèdent insistent sur la nécessité d'une formation à l'information, de plus en plus cruciale dans notre monde de technologies où l'information abonde. Le premier concerné par cette problématique devrait être le système éducatif organisant la formation initiale de tous nos concitoyens. Les premiers concernés au sein de celui-ci devraient être les professeurs documentalistes, sensibilisés au quotidien et, malgré tout, formés.

Pourtant, malgré des textes a priori séduisants, la réalité aurait-elle encore prévu d'être décevante ? Deux exemples d'actualité :

- Dans le cadre de la réforme du lycée instaurant des « heures d'accompagnement personnalisé », la FADBEN a rédigé dans l'urgence une proposition de module de formation à l'infodocumentation (1). Celle-ci semble déjà oubliée et les professeurs documentalistes ont même du mal à participer au conseil pédagogique.

- La mastérisation, telle qu'elle est organisée, outre qu'elle laisse présager une déprofessionnalisation, risque d'accentuer le manque de cohésion des équipes enseignantes à cause de l'éclatement des formations et accentuer la méconnaissance réciproque.

Garder notre vigilance professionnelle est toujours nécessaire car notre phrase fétiche « *Oui, je suis professeur, je suis titulaire d'un CAPES* » n'a pas fini de résonner dans les couloirs... Le comble est donc que nous ne pouvons même pas nous payer le luxe d'être nostalgiques !

Gwénaëlle Evano

* Brève de comptoir, ouïe sur France Inter.

(1) <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article107>

Contact FADBEN

Académique

Présidente
Gwénaëlle EVANO

Collège Gérard Philipe
75 Rue Pablo Picasso
84000 Avignon
Tél. : 04 90 81 00 65
Mél : fadben.aixmarseille@free.fr

National

Présidente
Martine ERNOULT

Bureau national
25, rue Claude Tillier
75012 Paris

Mél : fadben@wanadoo.fr

Sommaire

p. 2-5
Compte rendu de la JA
p. 6
Le point sur la
mastérisation
p. 7
La réforme du lycée
p. 8
Composition du bureau
Orientations 2010
p. 9
Compte rendu du Comité
directeur
Enquête Conseil
pédagogique
Les retraités s'associent



Quel avenir pour notre métier ?

Pertinence et permanence du métier de professeur documentaliste

OUVERTURE

Jacques Papadopoulos, Directeur du CRDP, nous accueille dans ses locaux et ouvre cette journée en rappelant que le CRDP est un lieu de rencontre et de culture.

Damien Durand, IPR-IA établissements et vie scolaire, a introduit le débat au nom du Recteur, en rappelant le travail lancé en 2007 sur le projet documentaire académique. « C'est un travail qui avance positivement. » a-t-il estimé. « Cette démarche c'est vous qui la faites ». Selon lui, les professeurs documentalistes sont les seuls à avoir intégré la démarche de projet comme constitutive de leur action. Nous en sommes actuellement à la phase d'évaluation du projet. De nouveaux axes se dessinent, autour des débats professionnels :

- répondre à la problématique des lycéens sur l'amplitude d'ouverture des CDI, réflexion sur les besoins des élèves et ce qui peut contribuer à l'augmentation de l'amplitude de l'ouverture : le professeur documentaliste est aussi un conseiller technique ;

- il est possible d'envisager un parcours d'information-documentation (cela peut être travaillé dans les associations professionnelles)

- lien avec les universités (SCD). Au cœur du métier sont les rapports d'inspection, donc il faut revoir la matrice des rapports et la démarche d'inspection pour y intégrer l'avancée des projets documentaires.

Gwenaëlle Evano, présidente de l'ADBEN, précise le but de cette journée : inspirer un moment de réflexion sur le métier. Il est important d'avoir différents points de vue sur notre « identité remarquable ». Quelles actions peut-on avoir en tant qu'association académique ?

TABLE RONDE

Professeur documentaliste, une identité remarquable

France Prévost-Vernotte (ex-présidente de la Fadben), modératrice de cette table ronde commente l'expression « identité remarquable » et souligne que 20 ans après le CAPES, même si l'on peut noter quelques avancées, les espoirs sont déçus surtout en ce qui concerne l'absence de textes institutionnels et ce, malgré le travail de la FADBEN. Elle rappelle que la maîtrise de l'information est indispensable pour participer à la société du savoir. Mais pour qu'elle soit reconnue, il nous faut savoir avec qui travailler et où se faire entendre.

Muriel Frisch, Maître de conférence en Sciences de l'Éducation à l'Université de Lorraine : *La question identitaire au-delà des maux*

« Ce qui nous intéresse c'est d'aborder la question non pas sous forme de maux, mais de manière constructive, c'est-à-dire en tenant compte des évolutions sociales, des besoins, des attentes et des propositions émergeant de l'activité des professionnels aussi. Pour cette table ronde je me suis placée en expression libre, en focalisant mon attention sur le versant identité professionnelle et sur le triptyque : pertinence/permanence/identité remarquable. Il ne s'agit donc pas d'envisager la question de l'identité professionnelle comme un problème à résoudre, au regard d'une profession idéalisée ou figée, mais plutôt de se demander : comment et en quoi l'avenir de chacun dépend du groupe professionnel et comment et en quoi l'avenir de la profession dépend de chacun des professionnels ? »

Damien Durand remarque que tous les métiers de la fonction publique sont touchés par la suppression de postes. Ce qui tranche, c'est l'action, c'est ce qu'on fait. Pour l'Inspection Etablissements et Vie Scolaire, la dimension de l'établissement et du travail collectif prime, donc la question de l'identité remarquable du documentaliste est secondaire. Il faut surtout rendre visible et quantifier son action, et l'envisager dans le cadre de l'autonomie des établissements qui est amenée à se développer.

C. Giacomi Chef d'établissement au LP Le Châtelier et représentante d'*Education et Devenir* estime que le rôle pédagogique du professeur documentaliste s'inscrit dans la diversification des stratégies pédagogiques. Le professeur documentaliste n'est pas le seul expert de l'information, c'est le travail de tous les enseignants.

Le documentaliste est efficace justement parce qu'il ne met pas de notes. Il évalue des performances, c'est la vraie évaluation. Le professeur de discipline note le produit fini sans savoir le travail qui est derrière.

Dans le cadre du projet d'établissement, les documentalistes compensent le manque de moyens en étant conseiller technique du chef d'établissement

A. Roques-Pierredon, professeur documentaliste et **J. Touzain**, professeur d'éducation socioculturelle représentent l'Enseignement agricole et font état de ses spécificités : «Le partenariat est obligatoire à l'intérieur des modules d'enseignement : 20 h de techniques documentaires et 5h de pluridisciplinarité.» Pour l'enseignant en éducation socioculturelle, le partenariat avec les professeurs documentalistes va de soi car la pluridisciplinarité est officielle, pas de chasse gardée pédagogique.

L'enseignement de l'info-documentation représente 2 à 3h/semaine et 2 professeurs documentalistes sont en poste dans cet établissement. Plus celui-ci fait d'heures de cours et moins il fait d'heures CDR (centre de ressources) : 1h de cours = 2h de CDR. Un nouveau référentiel est prévu avec une nouvelle entrée : *médiation documentaire*. L'évaluation du B2I se fait pour la partie 4 avec le professeur de TIC. Le documentaliste est inscrit dans le CCF.

L'association professionnelle de l'enseignement agricole, GRIDEA (l'équivalent de la FADBEN) a un projet de coopération internationale. Elle est également force de proposition pour l'élaboration d'un programme en info-doc.

Jean-Louis Charbonnier représente le SNES. Pour lui, la question est double : pédagogique et didactique avec une composante sociale et politique. Les missions du professeur documentaliste sont un mandat de la nation mais sans programme, comment intégrer les apprentissages info-documentaires ? L'identité du professeur documentaliste est créatrice, elle a changé par l'action même des collègues et a connu une évolution constante mais on ne peut que constater les « trous d'air actuels », par manque de recrutements. L'institution se défait quant aux apprentissages documentaires. Néanmoins l'avancée des idées est réelle avec le travail de l'Erté Equipe de Recherche Technologique en éducation : « Culture informationnelle et curriculum documentaire ».

Françoise Albertini intervient en tant que Présidente de la FADBEN : le métier évolue vers un domaine de plus en plus spécifique et expert mais nous n'avons pas eu de référentiel, même si la FADBEN a œuvré dans ce sens lorsqu'elle a proposé un référentiel métier. Aujourd'hui, il faut développer une « culture de l'information » sur 3 axes :

1. « Enseigner l'information documentation », observer, dans nos actions, tout ce qui relève vraiment de notre identité professionnelle.
2. Faire du CDI un système didactisé des ressources
3. Être acteur de la politique documentaire de l'établissement

Un nouveau groupe de travail va voir le jour au niveau national : l'enjeu sera de prendre en compte toutes les mutations, les pratiques des élèves

Au niveau régional, des représentantes des deux ADBEN (Nice et Aix-Marseille) sont intervenues au nom des professeurs documentalistes pour pouvoir donner le point de vue de la profession sur les exigences liées au lieu CDI lors de la construction ou de la rénovation des lycées. Un partenariat avec

la collectivité qui se traduit par *un guide d'équipement dans des lycées de la région*.

La plus value de notre expertise doit se traduire par des propositions à l'institution telles que le module déclinant les notions info-documentaires à enseigner proposé à monsieur le Recteur dans le cadre de la réforme des lycées puis celui présenté au cabinet du Ministre, pour l'accompagnement personnalisé (une aide individualisée auprès d'élèves en difficulté, développement de méthodes de travail, l'orientation).

La FADBEN a également organisé un séminaire en octobre dernier sur le thème : *Enseigner l'information documentation : Quel contenu ? Quelles démarches pédagogiques ?* Dans la même perspective, Pascal Duplessis a lancé une enquête nationale en janvier 2010 sur l'évaluation. De plus, nous demandons toujours une actualisation de la circulaire de missions. Les chiffres que nous connaissons nous permettent de dire qu'aujourd'hui, il y a 9500 CDI de collèges et lycées, 8445 postes de certifiés, 500 postes vacants à la rentrée 2009...

ÉCHANGES

A l'issue de cette table ronde, il y a eu de nombreuses prises de parole dans la salle : le débat a semblé intéresser le plus grand nombre, ce qui a donné lieu à des interventions très percutantes. Quelques points relevés :

- Monsieur Durand aborde la question du profil du professionnel de l'information-documentation par le maintien de la polyvalence dans le cadre de l'inspection EVS.

- problème soulevé dans la salle : les documentalistes doivent toujours faire leurs preuves et manquent de visibilité dans les instances officielles, on a l'impression de repartir un peu de zéro à chaque fois ; la question de la formation des chefs d'établissement est évoquée.

- problème de la formation initiale correspondant à la deuxième année d'IUFM qui disparaît : quelques échanges autour de la mastérisation, pour JL Charbonnier, tout n'est pas encore joué.

- pour un collègue parler encore de problème d'identité est symptomatique d'un malaise.

- certains collègues réclament le fait de pouvoir évaluer les élèves

- la chef d'établissement présente répond sur l'évaluation professionnelle et propose de demander une lettre de missions pour être évalué en fonction de cette lettre de missions.

- «le problème est que lorsqu'on dit que l'on est enseignant, on nous demande ce que nous enseignons ! »

- sentiment d'inquiétude lié à un glissement vers professeur d'info-documentation ? « En LP, je n'ai pas envie d'ajouter des heures de cours. Pour moi l'info-documentation, c'est un moyen d'accéder à des savoirs. C'est plus large que professeur d'info-documentation ».

DÉBAT

Quelles actions possibles ?

INTRODUCTION par Muriel Frisch qui prend en compte ce qui s'est dit le matin, fait quelques remarques en préambule et précise les questions sous-tendues :

Que représente la notion de discipline ? Il semble bien que nous ayons toujours en tête une conception un peu schématique et réductrice de la discipline.

Le rapport au savoir est-il indissociable de notions d'évaluation : nous faut-il noter les élèves pour être des professeurs comme les autres ?

Nous n'avons pas de programme, seulement une circulaire de missions qui date. Que voulons-nous : un programme, un référentiel, un curriculum ?

Pour nous aider à répondre, nous pouvons entendre ce que nous dit l'Enseignement agricole des avantages et des inconvénients de l'approche par référentiel. On peut dire du référentiel que c'est un outil mais pas un outil miracle. Il induit la compartimentation des savoirs contre laquelle nous luttons au quotidien.

Pouvons-nous être conseiller technique auprès du chef d'établissement, ce qui impliquerait un travail de coopération / collaboration et en arrière plan la formation des chefs d'établissement ?

Que devient la démarche de projet en lien avec l'autonomie de l'établissement ?

Aujourd'hui, tout nous porte à craindre l'accroissement des heures d'ouverture non concerté et une évolution de nos fonctions

vers un modèle associé à une forme de polyvalence. Allons-nous vers de nouvelles fonctions d'expert ?

Doit-on opposer culture informationnelle (qui permettrait de donner aux jeunes les éléments porteurs de cohérence et de sens) et culture de l'information (dans le sens de la maîtrise d'une cyberculture à laquelle fait référence entre autre Claude Balth) ? Sur quelles définitions et quels champs de référence devons-nous nous appuyer ?

Le volet documentation oublié le plus souvent pourrait-il faire le lien entre discipline et activité ?

Devons-nous faire évoluer les représentations qu'ont nos collègues de nos missions pour dépasser le problème de la reconnaissance et de notre identité ?

Sommes-nous en train de stabiliser un champ ou nous inscrivons-nous dans un processus de transformation pour aller vers autre chose ?

Nous faut-il songer à un autre profil tel que « professeur de culture », « enseignant à l'information » ?

Changer la dénomination changera-t-il les choses ?

Dans la salle, Jean-Louis Charbonnier réagit le premier sur l'identité enseignante dans son ensemble car elle est elle aussi en évolution. Le cours magistral qui consiste à assener des concepts est une image du passé, elle ne correspond pas à la réalité du professeur aujourd'hui qui, souvent, mobilise l'activité des élèves.

D'autres interventions précisent que nous sommes professeurs et documentalistes dans un CDI et nous devons garder ces deux dimensions. Cette double professionnalité est historiquement vraie, et nous sommes aujourd'hui à la fois les experts formés pour la gestion d'un système documentaire et les enseignants conscients du besoin de formation des élèves, besoin apparu à l'utilisation de cet espace informationnel didactisé qu'est le CDI. A ce besoin, la Fadben a répondu en mettant en œuvre un groupe de travail qui construit des savoirs documentaires didactisés. La question des contenus est déjà bien avancée mais celle de la progression entre ces apprentissages reste posée : faut-il préférer un « curriculum » à un

« programme » ? Il nous faut également travailler sur les pratiques sociales de référence et préciser nos objectifs.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir comment nous pouvons assimiler à nos champs de compétence (gestion et enseignement) les supports numériques. Une piste est évoquée qui fait mention du numérique comme outil particulièrement remarquable pour fabriquer de nouveaux documents destinés à communiquer.

Si nous n'avons pas d'équivalent en Europe, car on demande aux enseignants d'être capables d'exercer plusieurs fonctions, il faut savoir aussi que le collège unique n'existe pas sous cette forme : tous les élèves ne sont pas accueillis dans un même lieu.

Il ressort de nos remarques que la première attente et la première injonction de notre hiérarchie tient à l'amplitude d'ouverture du lieu. Il nous faut le poser en termes de problème auquel l'équipe éducative devra répondre, ce qui nous ramène à la politique documentaire.

Finalement, le débat est ce qui fait avancer la réflexion et cette journée nous a fait prendre conscience du cheminement de la profession qui est de plus en plus convaincue de la nécessité de faire reconnaître notre rôle d'enseignant et que pour cela des contenus clairement définis sont indispensables. Mais nos tensions resurgissent quand nous devons aborder la question de la progression, certains restant persuadés qu'un programme serait pour nous un carcan et une perte de liberté. A la Fadben, il nous semble qu'un enseignement modulaire qui fixerait le cadre général d'une progression par niveau et laisserait toute latitude aux professeurs documentalistes dans les établissements pour mettre en place ces apprentissages serait une bonne solution.



Un point sur la mastérisation Par V. Augé et B. Tafforin

Des enseignants titulaires d'un Master professionnel, c'est-à-dire à Bac +5, au lieu de Bac+3 jusque-là ? Oui, bien sûr, tout le monde est pour ! Mais à condition que cela s'inscrive dans le cadre d'une revalorisation globale : salaire, actualisation du statut... Pas vraiment à l'ordre du jour.

Quelle formation professionnelle ?

Dans cette réforme, le bilan entre ce qui est gagné et ce qui va se perdre est loin d'être positif pour l'instant. En effet ce qui existe aujourd'hui c'est 1 an de préparation au concours après la licence, si on passe par l'IUFM et pour tous les reçus 1 an de stage avec environ 1/3 du temps en poste et le reste en formation à l'IUFM avec un salaire complet.

Or c'est ce temps de formation qui est largement remis en cause par la réforme.

L'organisation du Master (en 2 ans) prévoit de consacrer la formation aux enseignements disciplinaires, la connaissance des métiers de l'enseignement et la préparation du concours. La seconde année, l'étudiant devra en plus de ces différents cours, passer les épreuves du concours (prochaine session au mois de novembre), rédiger un mémoire et partir au mieux 6 semaines en stage en responsabilité à temps plein pour un « salaire » de 3000€ maximum ! Si les étudiants parviennent à la fois à être validés au niveau universitaire et à obtenir le CAPES, ils auront la « chance » d'être stagiaires à temps complet dès la rentrée suivante avec la formule du « compagnonnage » par un professeur titulaire. Un « complément » de formation est prévu, sur 6 semaines, en cours d'année, durant lesquelles ce seront les étudiants de Master 2 qui seront chargés des cours... La boucle est bouclée !

De toutes façons, les modalités d'encadrement sont largement laissées à la discrétion des recteurs. La formation dépendra donc des moyens locaux de remplacement et du financement de la formation continue.

Dans notre académie, on parle de « professeur référent » mais beaucoup de

points ne sont pas encore éclaircis. Par exemple, le rôle de l'IUFM, s'il y a dans



ce dispositif futur n'est toujours pas défini, ce qui semble nier des années d'expériences et d'expertise en formation des enseignants. L'analyse et l'échange de pratiques ainsi que la réflexion sur les savoirs faire professionnels, comme sur la didactique, semblent avoir pratiquement disparu du paysage de formation.

Autre question, le contenu du Master : quel parcours pour quel enseignant ?

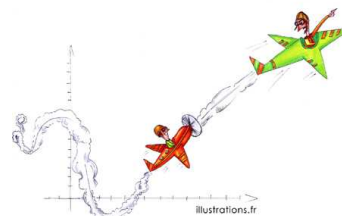
Les masters offerts aux étudiants se préparant au dur métier d'enseignant pourront être soit à dominante « disciplinaire » avec une spécialité / parcours « métiers de l'enseignement » ou à dominante « métiers de l'enseignement » avec des parcours / spécialités « disciplinaires ». Par exemple, une question se posera, cruciale pour les futurs professeurs documentalistes qui se verront offrir des masters très différents selon les académies : master « disciplinaire » *sciences de l'information* ou *Lettres* ou *Sciences de l'éducation* avec un parcours *enseignement* ou encore master *métiers de l'enseignement* avec un parcours *Documentation* ? A quelle discipline se rattacher ? A quel labo de recherche ?

Si chaque cursus est autonome, la formation à la pédagogie et à l'éducation pourra donc être très différente d'un parcours à l'autre, d'une université à l'autre. Or, si les IUFM ont parfois essuyé des reproches sur leur décalage entre les formations proposées et la réalité du terrain, ils ont au moins le mérite de permettre une véritable articulation entre la théorie et la pratique, entre enseignants du premier et du second degré, entre les différentes disciplines et de créer malgré tout, une identité enseignante au-delà de l'attachement à une matière enseignée. On voit mal aujourd'hui

comment on pourrait conserver cet aspect. Or cela va à contre courant de ce que vit l'enseignant dans l'établissement où le temps de concertation et d'implication dans la vie de l'établissement est plus important qu'auparavant, le rôle d'éducateur plus appuyé et où on lui demande une vision du système éducatif plus globale.

Alors ?

Beaucoup d'inconnues encore dans cette réforme pour une entrée en vigueur dès la rentrée prochaine, et beaucoup d'inquiétudes sur la qualité de la formation proposée... L'enseignement est pourtant un métier qui s'apprend.



La réforme du lycée : Constat et point de vue Par F. Albertini

L'accompagnement personnalisé a été présenté aux représentants de la FADBEN le 4 novembre 2009 par M. Roser, conseiller du ministre aux affaires pédagogiques, comme un temps d'enseignement, hors des disciplines, permettant aux professeurs documentalistes d'y inscrire la formation des élèves à la recherche d'information. Belle perspective !

A sa demande, la FADBEN lui transmet alors une proposition d'organisation de l'enseignement en information documentation au lycée, s'inscrivant dans le cadre de l'ECJS, des TPE et de l'accompagnement personnalisé sur chacun des 3 niveaux : seconde, première, terminale (<http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article107>)

Puis les textes de cadrage ont été publiés : *Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique*. BOEN, 4 février 2010, n° spécial 1, p. 13-14.

« [...] **Contenus.** [...] L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant notamment : [...] recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication [...].

Mise en œuvre. [...] L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le centre de documentation et d'information, ainsi que les partenariats que le lycée a constitués, sont mobilisés. »

Qu'en penser ? Ces textes restent très généraux et, connaissant les difficultés à faire reconnaître sur le terrain les problématiques de l'info-documentation, on peut craindre les inégalités d'interprétations et des retombées très disparates quant à la formation des élèves. Les Interlocuteurs académiques en

documentation, réunis les 25 et 26 janvier 2010, ont déjà pointé ces questions (cf. : <http://www.educnet.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs/reunions/reunion-2010/ateliers/atlier3>)

A présent, de nombreuses questions se posent, parmi lesquelles :

- Comment ces textes seront pris en compte dans la préparation de la rentrée 2010 ?
- Quelle application en sera faite concrètement ?
- Le professeur documentaliste est-il considéré comme membre du conseil pédagogique à l'instar des autres enseignants ? Dans certains lycées, ce n'est pas une évidence !
- Se pose-t-on la question de son rôle spécifique dans la réussite de l'élève ?
- Aider les élèves à construire leur autonomie en vue du supérieur, qu'est-ce que cela signifie ? Quelles compétences développer ?
- L'aide méthodologique fait-elle l'objet d'une réflexion au sein des équipes pédagogiques ? Y a-t-il des apprentissages communs à toutes les disciplines et hors disciplines ?
- Envisager l'accès aux ressources de l'établissement, c'est une chose mais se pose-t-on la question des apprentissages à la recherche d'information, à la sélection et la validation des sources ?
- Qu'en est-il de la prise en compte des questions propres aux ressources numériques ?

Témoigner sur cette mise en œuvre permettra à l'ADBEN de faire un point de la situation, mais n'attendons pas la rentrée pour réagir.

Le bureau académique 2010

Véronique AUGÉ	Collège les Hauts de l'Arc Trets	Evelyne MONTEL <i>Vice-présidente</i>	Collège Jean Malrieu Marseille
Clotilde CHAUVIN <i>Secrétaire</i>	CRDP Marseille	Véronique RIPOLL <i>Secrétaire</i>	LP Jean Moulin Port-de-Bouc
Stéphane COUPE <i>Trésorière</i>	LP Léonard de Vinci Marseille	Elisabeth Thibaudin <i>Relais 84</i> <i>Communication électronique</i>	Collège Frédéric Mistral Avignon
Gwénaëlle EVANO <i>Présidente</i>	Collège Gérard Philippe Avignon	Claude-Hélène THIERRY <i>Relais 04</i>	Collège Pierre Girardot Sainte Tulle

France Prévost-Vernotte
Membre d'honneur

Les orientations 2010

Les orientations académiques s'inscrivent dans les 3 axes définis par le Bureau national (texte en ligne sur <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article110>)

Axe 1 Développer la culture professionnelle

Définir les besoins de formations des élèves : participer à l'enquête nationale.

Travail sur les démarches pédagogiques : se rapprocher du groupe Freinet pour réfléchir aux méthodes d'enseignement (proposer l'organisation d'une université d'été) ; mettre en pratique la réflexion du séminaire FADBEN (développer les échanges de pratiques autour des « situations problèmes » et de l'enseignement des notions info-documentaires).

Axe 2 Communiquer sur le métier

Militer pour le recrutement de professeurs documentalistes ayant le niveau de qualification exigé pour le CAPES de

documentation : contacter les services médicaux du Rectorat, ainsi que la DRH pour réfléchir aux conditions d'affectation dans les CDI.

Se faire connaître et reconnaître : suivre les dossiers Sconet et ENT avec la DATSI ; surveiller et suivre la publication du bilan académique de la politique documentaire ; rencontrer des représentants d'associations professionnelles disciplinaires.

Axe 3 Développer la dynamique associative

Communiquer : encourager les adhérents à utiliser les outils de communication (Adben) ; participer à la liste « Doc Aix Marseille » en informant systématiquement sur nos actions ; tisser des liens plus étroits avec les collègues de l'enseignement agricole.

Mutualiser les pratiques : proposer des actions pédagogiques pour le wiki.

Compte rendu du Comité Directeur

Par notre envoyée spécial, Stéphane Coupé

Il est toujours intéressant de revenir sur les lieux... de son engagement.

Initialement et comme à son habitude l'académie d'Aix-Marseille est plutôt bien représentée au comité directeur. Cette année officiellement par 5 collègues (3 du bureau national et 2 du bureau académique), officieusement par 3 volontaires supplémentaires, plus 3 retraités bien décidés à se joindre à ce petit groupe pour des raisons amicales et festives (c'était en effet le départ de notre présidente vaclusienne F. Albertini et de sa proche collaboratrice géographique E. Thibaudin, sans parler de sa proche collaboratrice affective A. Vicente connue elle aussi dans le Vaucluse) pour tout dire un groupe qui pouvait même paraître un peu envahissant, prêt à partager un grand moment d'émotion, comme le sont tous les départs de la présidence.

Mais que croyez-vous qu'il arrivât ?

Vous souvenez-vous encore de ce fameux week-end hivernal du 9 janvier : la neige se chargea de rétablir un équilibre plus « académique ». Et au final pour vous représenter et voter en votre nom il n'en resta

qu'une, et je fus celle-là ! Lourde responsabilité, inattendue, pas préparée pour part, mais je crois pouvoir affirmer que je n'ai point trahi.

En osant dire que nous étions une académie toujours aussi dynamique grâce certainement au maintien de notre journée académique reconnue par l'institution, qui accueille régulièrement plus d'une centaine de collègues (nous espérons aussi grâce à ce fonctionnement nous maintenir à quelque 80 adhésions, actuellement j'en compte 85), en osant affirmer haut et clair que nous nous reconnaissons à 200% dans les 3 axes des orientations (cf. p.6) fixés de manière conviviale et collective au cours de ce comité directeur mémorable pour les raisons que je viens d'énoncer. Cette matinée du dimanche reste gravée dans mon disque dur cérébral, car c'est un moment où nous nous permettons de refaire le monde, tout en restant raisonnable. La qualité des échanges, la disparité des situations académiques toujours très étonnante et la diversité des origines professionnelles des participants ouvrent toujours un horizon riche en perspectives

Conseil pédagogique

Le texte concernant le conseil pédagogique a été modifié. Il semblerait que dans certains établissements le professeur documentaliste soit oublié, voire exclu.

Nous aimerions donc savoir si, lors de la constitution des Conseils Pédagogiques, l'oubli du professeur documentaliste est un phénomène anecdotique ou s'il reflète une réalité plus inquiétante. Pour cela, merci de répondre, quelque soit votre cas, à l'enquête en ligne que vous trouverez à l'adresse :

<https://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dFBRYUhSTDBmNWliZ3R6cWN4dk9zcHc6MA>

Nous nous servirons de cette petite enquête lors de notre rencontre avec M. de Gaudemar, s'il répond à notre demande d'entrevue.

Carnet rose

D'anciens professeurs documentalistes vous annoncent la création de l'« Association des anciens professeurs documentalistes de l'éducation nationale ». Au-delà des retraités, l'APDEN est ouverte à tous les anciens professeurs documentalistes quelle que soit leur situation.

Fondée le 24 août 2008, cette association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 a pour but d'entretenir et de développer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité ». Le premier bureau est composé de Gilles Perrin, président, Robert Martin, trésorier, et Jacques Simonetti, secrétaire. Le montant de la cotisation est fixé à 15 euros et peut être adressé par chèque (à l'ordre de l'APDEN) au trésorier à l'adresse suivante :

Robert MARTIN
384 chemin de la Brignane
Saint-Antoine
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

